



Mineurs convoqués à la gendarmerie 34mois après les faits

Par **lauren972**, le **21/03/2011** à **17:51**

Bonjour,

Demain, Mon fils et ma fille sont convoqués à la gendarmerie pour être auditionnés chacun leur tour, et cela va être filmé m'a dit le policier que j'ai eu au téléphone. Seulement les faits reprochés se sont produit en 2009!! Quand j'ai demandé pourquoi la gendarmerie réagissait maintenant, la réponse a été "le collègue en poste à ce moment là était débordé!!". De notre coté, plusieurs fois nous avons appelé pour demander ce qui aller se passer!! A chaque fois, on nous répondait, "il faut attendre l'enquête est en cours", "il n'y a pas trace de ce dossier, il a du être classé sans suite".. : maintenant j'en suis sure ils n'ont pas fait leur travail, et ce dossier n'a jamais été pris au sérieux par l'autre gendarme, là il le devient subitement par celui ci!!

Mon fils avait 12ans 1/2, ma fille 8ans 1/2 : ils sont convoqués pour une plainte concernant une agression sur un autre enfant de 8ans (perso je pense que c'est un jeu qui a mal tourné, mais les parents de l'enfant ont vécu la chose différemment), je précise que les parents ne sont plus présents sur le département, ni même le témoin (voisin) qui n'a rien vu mais qui est intervenu à la demande de la maman du garçon!

Maintenant voilà mes questions : n'y a t'il pas faute de la part des enquêteurs d'avoir laissé passer autant de temps avant de se pencher sur le dossier?? Quand il s'agit de mineurs n'y a t'il pas des prises en charge immédiates??

Nous aussi allons quitter le département bientôt : comment cela va t'il évoluer??

J'ai fait au plus court, pardonner quand même la longueur!!

Merci de me répondre

Par **chris_ldv**, le **21/03/2011** à **18:13**

Bonjour,

[fluo]n'y a t'il pas faute de la part des enquêteurs d'avoir laissé passer autant de temps avant de se pencher sur le dossier??[/fluo]

Non il n' a pas de faute tant que les faits reprochés ne sont pas prescrits.

[fluo]Quand il s'agit de mineurs n'y a t'il pas des prises en charge immédiates?? [/fluo]

Idéalement oui, mais dans la pratique non.

[fluo]Nous aussi allons quitter le département bientôt : comment cela va t'il évoluer?? [/fluo]

Si nécessaire les convocations ultérieures seront réalisées par la gendarmerie de votre nouveau domicile.

Cordialement,

Par **lauren972**, le **21/03/2011** à **19:56**

pardon : je ne sais plus compter, trop perturbée : 22mois, c'est le délai qu'il faut lire dans le titre!!

merci pour votre réponse rapide chris!

Maintenant je réfléchis à la façon de préparer mes enfants à ces auditions : puis je être présente mais sans intervenir, ou est ce interdit??

ils ont tout fait pour se faire pardonner après le faits, et maintenant il vont devoir faire un effort de mémoire sur des choses qu'ils ont digéré et qui leur a été pardonné!! Je ne sais pas comment les prépare psychologiquement pour que cela se fasse sereinement!!

Par **mimi493**, le **21/03/2011** à **20:56**

*[citation]*Maintenant je réfléchis à la façon de préparer mes enfants à ces auditions : puis je être présente mais sans intervenir, ou est ce interdit?? *[/citation]*ils peuvent vous l'interdire